

Zeitschrift: NIKE-Bulletin
Herausgeber: Nationale Informationsstelle zum Kulturerbe
Band: 11 (1996)
Heft: 1: Gazette

Rubrik: Personalia

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Daniel Schneller, nouveau conservateur des monuments historiques du Canton d'Obwald

P E R S O N A L I A

De 1984 à 1990 Daniel Schneller a étudié l'histoire de l'art, la philologie nordique, l'histoire et la musique aux universités de Bâle et de Copenhague. D. Schneller a consacré sa mémoire de licence au premier Hoftheater de Dresden construit par Gottfried Semper et aux idées réformatrices de cet architecte directement liées à son art. En 1995, D. Schneller a présenté sa thèse de doctorat sur 'Richard Wagners ästhetische Erziehung des Menschengeschechts: Das Gesamtkunstwerk als Vision einer christlichen Universalkultur'. C'est en 1988 que Daniel Schneller a pu effectuer un stage au Service de conservation des monuments historiques du Canton de Soleure. A partir de cette date, il a travaillé comme collaborateur indépendant pour les services de conservation des monuments historiques des cantons de Soleure et de Bâle-Campagne et a publié de nombreux travaux sur les monuments historiques de Soleure, l'Ambassadorenhof et la Franziskanerkirche à Soleure et sur la brasserie Feldschlösschen à Rheinfelden entre autres. De 1994 à 1995, D. Schneller a été assistant scientifique au service d'histoire de l'art et à la collection des instruments de musique du Musée historique de Bâle. En mai 1995, il a pris le poste de délégué à la culture et à la conservation des monuments historiques dans le Canton d'Obwald. Après le départ d'Eduard Müller en charge de la conservation des monuments historiques d'Obwald et de Nidwald, c'est Daniel Schneller qui a pris à plein temps la direction du service de conservation des monuments historiques du Canton d'Obwald.

communiqué

Le nouveau conservateur prépare actuellement la publication de l'ouvrage 'La maison paysanne jurassienne' dont la rédaction est en phase d'achèvement. Ces différentes travaux de documentation, dans le domaine de l'art religieux, des monuments historiques et des constructions rurales, lui ont ainsi permis d'acquérir une connaissance approfondie du patrimoine jurassien.

communiqué

Nouveau conservateur des monuments historiques au Canton du Jura

Pour succéder à M. Michel Hauser, qui a été nommé chef de l'Office du patrimoine historique, le Gouvernement jurassien a désigné M. Marcel Berthold en qualité de conservateur des monuments historiques. M. Berthold, né à Porrentruy en 1956, est licencié en lettres de l'Université de Lausanne.

Depuis 1982, il est collaborateur à l'Office du patrimoine historique, où il a assumé différents mandats dans le cadre de la Protection des biens culturels: inventaire de la Collection jurassienne des beaux-arts, inventaire des œuvres d'art religieux, Répertoire des biens culturels avec publication du guide 'arts et monuments'.